



Mise en place du serment bancaire

Préparez-vous à l'échéance du 15/01/25

L'arrêté royal relatif au serment bancaire vient d'être publié au moniteur. Il marque le début de nouvelles obligations pour les banquiers à partir du 15 janvier 2025 qui concerneront beaucoup de collaborateurs.

Afin de vous y préparer au mieux, CREOBIS vous propose une conférence inédite durant laquelle tous les enjeux de cette nouvelle loi seront abordés :

- L'élaboration de nouvelles règles déontologiques et l'organisation de la prestation de serment
- Les enjeux sous l'angle du droit du travail
- Les interactions indispensables entre les départements RH et Compliance
- Le rôle de la FSMA
- La gestion des litiges

Date

Jeudi 13/06/2024

Heure

De 9h00 à 13h00

Lieu

Hôtel Thon Bristol
Stéphanie

Prix

499€ HTVA

Documentation

Slides

Pts de recyclage

3 points

Accréditation

FSMA 500.138 B
Compliance

Avec la participation d'experts renommés :

- **Arnaud Lecocq**, Managing Partner, C4B
- **Jean-Pierre Buyle**, Partner, Monnard Law joined by Buyle et ancien bâtonnier
- **Luc Bihain**, Partner, Claeys & Engels
- **Thomas Douillet**, Avocat, Claeys & Engels
- **Isabelle Le Grand**, Head of Investigation Unit, FSMA
- **Sacha De Vleeschouwer**, Compliance Officer & Principal, C4B

Au sein des institutions financières, cette conférence s'adresse aux :
secrétaire général, direction, compliance officer, HR, conducting officer, membres du conseil d'administration, juristes d'entreprise ainsi qu'aux avocats, consultants spécialisés, etc.

Cette conférence en néerlandais le 13/06 dans l'après-midi

Programme

8.30 Accueil des participants, networking & café

9.00 Introduction par le Président de séance

Arnaud Lecocq, Managing Partner, C4B

9.15 **Le nouveau serment bancaire et les règles de conduite individuelles**

- Pourquoi assermenter les banquiers ?
- Qui devra prêter serment : les personnes fit § proper, les cadres, les agents indépendants, les banquiers... Qui est concerné ?
- Sur quoi porte le serment ? Comment organiser la prestation de serment ? Quand et où ?
- Quelles sont les règles de conduite individuelles ? Qu'entend-on par honnêteté, intégrité, compétence, professionnalisme, intérêts des clients, équité ? Y a-t-il d'autres règles déontologiques applicables ?

Jean-Pierre Buyle, Partner, Monnard Law joined by Buyle et ancien bâtonnier

10.00 **La FSMA en charge du contrôle et du suivi du serment bancaire**

- L'élaboration par les établissements de crédit de la liste des prestataires concernés
- Le rôle de la FSMA dans la prestation de serment
- Les sanctions disciplinaires
- Le registre central des sanctions disciplinaires
- L'attestation d'absence d'interdiction professionnelle
- La mise en mouvement et le déroulé de l'action disciplinaire

Isabelle Le Grand, Head of Investigation Unit, FSMA

10.45 Pause-café

11.15 Quels enjeux sous l'angle du droit du travail ?

- Une adaptation du règlement de travail, des contrats ou autres politiques, sera-t-elle nécessaire ?
- Quid de la protection conférée par la loi de 1978 en droit du travail ?
- Quel impact selon les différents statuts présents au sein des institutions (employés, indépendants, dirigeants, etc.) ?
- Les discussions syndicales

Luc Bihain, Partner, Claeys & Engels

Thomas Douillet, Avocat, Claeys & Engels

12.00 Panel de discussion : les interactions entre les départements RH et Compliance et la gestion des litiges

- Le risque prudentiel et la nécessaire interaction entre les départements RH et compliance
- La procédure de litige devant la FSMA : comment cela se passe-t-il ?
- Le litige potentiel devant le tribunal du travail

Modérateur :

Arnaud Lecocq, Managing Partner, C4B

Panélistes :

Sacha De Vleeschouwer, Principal, C4B

Thomas Douillet, Avocat, Claeys & Engels

12.45 Q&A

13.00 Fin de la conférence, Lunch & Networking